

Paris, le 10 janvier 2011

Yvon COLLIN, Président du groupe du RDSE au Sénat, rappelle qu'il est favorable à l'ouverture complète des travaux des commissions du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Alors que le Président du groupe UMP de l'Assemblée nationale, M. Christian JACOB, vient de se déclarer en faveur de la levée du huis clos des débats en commission, **Yvon COLLIN, Président du groupe du Rassemblement démocratique et social européen (RDSE) du Sénat, rappelle qu'il est également favorable à l'ouverture complète des travaux des commissions.** Depuis que le texte proposé par la commission est celui qui est discuté en séance publique (article 42 de la Constitution révisée en 2008), cette évolution est devenue inéluctable pour des raisons évidentes de **transparence du débat parlementaire et démocratique.** Bien évidemment, le huis clos resterait possible à la demande du président de la commission, il ne serait plus la règle mais l'exception.

Yvon COLLIN rappelle les propos qu'il a tenus le **2 juin 2009** à la tribune du Sénat à l'occasion de l'examen de la *proposition de résolution tendant à modifier le règlement du Sénat pour mettre en œuvre la révision constitutionnelle et rénover les méthodes de travail du Sénat* :

« (...) Donner la pleine mesure à la transformation radicale du travail parlementaire résultant de la révision constitutionnelle, c'est aussi tirer les conséquences pratiques du rôle central désormais dévolu aux commissions. Dans ces nouvelles conditions, **la sérénité et le sérieux du travail parlementaire rendent nécessaires une transparence maximale des travaux des commissions.**

La nature même des réunions des commissions a changé et nous ne pourrons plus très longtemps nous dérober à une pleine et entière publicité de ces travaux, car ces réunions sont appelées à devenir de véritables séances publiques en miniature, drapées des mêmes attributs que nos séances publiques : comptes rendus intégraux des débats, présence de certains de nos collaborateurs pour faciliter le travail des groupes, retransmission en direct et présence de la presse.

Qu'on le veuille ou non, cette évolution est inéluctable et s'inscrit pleinement dans l'avènement d'une démocratie parlementaire de plein exercice. (...) »

Plus d'un an après l'entrée en vigueur du nouveau règlement du Sénat, l'application de la nouvelle procédure législative confirme l'intégralité des propos tenus à l'époque par le Président COLLIN qui renouvelle sa demande.